

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Préfecture

Direction de la Réglementation  
et de l'Environnement  
Bureau de la Réglementation

Affaire suivie par : Dominique Toussaint  
Tél : 01.40.97.27.10  
Fax : 01.40.97.27.39  
Courriel : dominique.toussaint@hauts-de-seine.gouv.fr

Nanterre le 15 MARS 2011

Le Préfet des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

En communication à Monsieur le Sous-préfet d'Antony  
Sous-préfet de Boulogne-Billancourt par intérim

**Objet** : Mise en œuvre d'un téléservice relatif à la déclaration de perte et à la demande de renouvellement de documents.

**P.J.** : Formulaire de déclaration de perte carte nationale d'identité / passeport ;  
Formulaire de demande de renouvellement passeport (majeur et mineur).

Dans le cadre des mesures relatives aux simplifications administratives, la direction générale de la modernisation de l'Etat a mis en œuvre, avec le ministère de l'intérieur, un téléservice visant à déclarer en une seule fois, sur Internet, via le site [Mon.service-public.fr](http://Mon.service-public.fr), la perte et la demande de renouvellement de plusieurs documents.

Ce téléservice permet à l'utilisateur de pré-remplir un ou plusieurs formulaires, depuis son domicile et de préparer les pièces justificatives à présenter lors du renouvellement du ou des titres perdus. Sont notamment accessibles, sous forme électronique, le formulaire Cerfa n° 14011\*01 de déclaration de perte du passeport et de carte nationale d'identité ainsi que les formulaires Cerfa n° 12100\*02 et 12101\*02 de demande de passeport pour personne majeure et personne mineure.

Ces documents peuvent également être téléchargés puis pré-remplis à partir de [Service-public.fr](http://Service-public.fr).

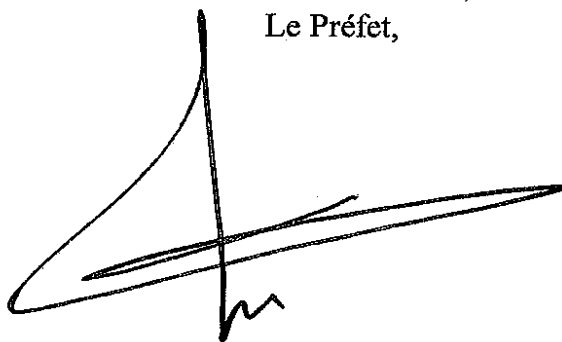
Une fois signée, ces deux types de formulaires de déclaration de perte et de demande de titre, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, doivent être acceptés par vos services qui recueillent les demandes de renouvellement de titre d'identité.

Je précise que ce téléservice ne permet pas à l'utilisateur de déclarer le vol de l'un de ses titres, dans la mesure où les déclarations de vol de titres d'identité doivent se faire au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu où s'est produit le vol.

Une nouvelle version, qui permettra à l'utilisateur de payer en ligne le montant de son passeport avant de se rendre en mairie pour achever sa démarche, est en préparation. Je ne manquerai pas, le moment venu, de vous informer de sa mise en œuvre.

Je vous remercie de bien vouloir informer vos services de ces nouvelles mesures de simplification administrative et de me tenir informé de toute difficulté rencontrée.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

**Patrick STRZODA**

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex

SERVEUR VOCAL INTERACTIF : 0821.80.30.92 / TELECOPIE : 01.47.25.21.21/ COURRIEL : [prefecture@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:prefecture@hauts-de-seine.gouv.fr)

ADRESSE INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>